



MAI 2024

LE JOURNAL MUNICIPAL DE RANGUEVAUX

N°376

LE MOT DU MAIRE

Le vote du budget représente chaque année un moment important pour la vie d'une Commune. Le 10 avril dernier, le Conseil municipal a approuvé le budget 2024, qui s'inscrit dans la continuité des exercices précédents. Que faut-il en retenir ?

Du côté des recettes, le taux des impôts locaux n'augmente pas, ce qui contribue à préserver le budget des ménages. La DGF (dotation de l'état) est également inchangée. Seule une petite vente de bois d'œuvre apportera un modeste produit de 5 000 €, largement consacré aux dépenses d'exploitation (abattage et débardage des arbres, frais ONF).

Concernant les dépenses, dans un contexte de nouvelle augmentation des coûts d'énergie et des intérêts des emprunts par rapport à 2023, les dépenses de gestion courante sont entièrement contenues, voire pour certaines à la baisse. Deux postes sont préservés : les écoles et la jeunesse (activités périscolaires, centres aérés) d'une part, l'animation du village et le soutien aux associations d'autre part, avec de nombreux rendez-vous prévus tout au long de l'année.

Hors restes à réaliser antérieurs, l'autofinancement de la Commune progresse un peu pour s'établir à 46 400 €.

S'agissant des investissements, les priorités sont mentionnées sur la page suivante. Hors reports, les crédits disponibles s'élèvent à 680 000 €.

Sur le budget annexe du lotissement de la Cueillerotte, les crédits permettant la réalisation de la voirie définitive sont également inscrits.

Enfin, j'ai obtenu deux points importants de la CA Val de Fensch :

- le versement au profit de Ranguevaux d'un fonds de concours de 27 000 € en section de fonctionnement du budget, seule Commune bénéficiaire, qui s'ajoute aux fonds de concours sur certains de nos investissements ;
- l'annulation d'une augmentation du prix de l'eau de 58 centimes par m³ prévue initialement en 2024, par anticipation sur des travaux à réaliser ultérieurement sur notre réseau.

A RETENIR POUR LE BUDGET 2024 :

- **PAS D'AUGMENTATION DES IMPÔTS**
- **MAITRISE DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**
- **POURSUITE DES INVESTISSEMENTS**

Votre Maire,
Philippe GREINER

Présentation générale du budget

FONCTIONNEMENT	DÉPENSES	RECETTES
	Dépenses réelles 667 848 € Virement à la section d'investissement 530 882 €	Recettes réelles 714 294 € Résultat antérieur reporté 484 436 €
	TOTAL 1 198 730 €	
INVESTISSEMENT	Remboursement dette 33 266 € Dépenses d'équipement 680 582 € Restes à réaliser/reports 267 113 €	Subventions 255 817 € Taxe d'aménagement, FCTVA 44 210 € Virement à la section d'investissement 413 820 € Affectation résultat 117 062 € Restes à réaliser 150 052 €
	TOTAL 980 961 €	

Principaux investissements 2024 :

- . Achèvement des projets en cours :
 - square Persch (205 000 €)
 - rénovation du cimetière (85 000 €)
 - plantations forestières (31 000 €)
- . Rénovation de l'éclairage public (passage en leds totalité du réseau) (96 000 €)
- . Provision pour la zone de loisirs du Fond Champ de Berger (300 000 €) ;
- . Provision pour petits matériels urbains et entretien des bâtiments (20 000 €).

Autofinancement des investissements : 413 820€
Aucun emprunt n'est prévu en 2024, le dernier datant de 2013

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 AVRIL 2024

Au cours de la séance du 10 avril 2024, l'Assemblée Communale :

- 1) **VALIDE** les comptes de gestion établis par le comptable public.
- 2) **ADOPTE** les comptes administratifs pour l'exercice 2023.
- 3) **AFFECTE** les résultats de l'exercice 2023.
- 4) **ADOPTE** le budget primitif 2024.
- 5) **DECIDE** de fixer sans changement les taux de fiscalité directe pour l'année 2024.
- 6) **AUTORISE** le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections du budget.
- 7) **DECIDE** d'allouer aux associations ranguevalloises un acompte de 50 % des subventions votées en 2023.
- 8) **AUTORISE** le Maire à recruter des agents vacataires par arrêté individuel pour des missions ponctuelles et limitées dans le temps.
- 9) **APPROUVE** l'adhésion de la Commune de RANGUEVAUX au groupement de commandes pour le balayage mécanique des voiries,
ACCEPTE que la Communauté d'Agglomération Portes de France – Thionville soit coordonnatrice du groupement.
- 10) **APPROUVE** le renouvellement de la convention avec LA POSTE concernant l'organisation de l'agence postale communale de Ranguevaux avec effet au 1^{er} janvier 2025 pour une durée de 9 ans.
- 11) **DECIDE** d'attribuer la concession d'aménagement du lotissement La Cueillerotte – 3^{ème} tranche à la Société SODEVAM.

INFORMATIONS / SERVICES

ARMISTICE

La population est conviée à participer à la cérémonie de commémoration de l'Armistice de 1945 organisée le **mercredi 8 mai**.

Le rassemblement est fixé à **10h00 Place Henri de Ranconval**, pour un départ en cortège vers le Monument aux Morts, où une gerbe sera déposée. Le verre de l'Amitié clôturera la manifestation.

BALAYAGE DES RUES

La prochaine tournée de balayage des rues aura lieu le **mercredi 22 mai** au matin.

Merci aux automobilistes de libérer à cette date les trottoirs et caniveaux des véhicules en stationnement.

CADRE DE VIE

La Commune organise comme chaque année, un concours sur la qualité du cadre de vie à l'attention des habitants. Aucune formalité d'inscription n'est requise.

Le Jury communal sillonnera les rues du village en juillet/août pour apprécier la qualité des décorations. La remise des prix aux lauréats aura lieu à la fin de l'été.

L'équipe municipale invite le plus grand nombre d'habitants à participer à l'embellissement du village.

CHASSE

Conformément à l'arrêté préfectoral du 5 avril 2024, le tir de nuit du sanglier est autorisé du 15 avril 2024 au 1^{er} février 2025 sur l'ensemble du territoire de la Moselle.

URBANISME DROIT DES SOLS

Il est important de rappeler les règles qui s'appliquent à chaque habitant souhaitant réaliser des travaux sur sa propriété (hors permis de construire).

En effet, le dépôt d'une déclaration préalable est obligatoire pour les projets suivants :

- l'agrandissement, l'extension, la surélévation ou l'aménagement de combles avec création de surface de plancher ou d'emprise au sol inférieure ou égale à 40 m². Ce seuil est ramené à 20 m² si votre parcelle n'est pas dans la zone urbaine du PLU ;
- la construction ou l'aménagement de bâtiments annexes à votre habitation principale, avec création de surface de plancher ou d'emprise au sol inférieure à 20 m². Les carports, abris de jardin, dépendances, garages de moins de 20 m² sont donc concernés ;
- l'installation de clôtures et de portails ;
- la modification de l'aspect extérieur d'un bâtiment, de type rénovation de façade, de toiture, changement de menuiseries, panneaux solaires ;
- la construction d'une piscine dont le bassin a une surface inférieure à 100 m² ;
- le changement de destination d'un local sans modification de son aspect extérieur ni de ses structures porteuses ;
- une division parcellaire.

Les services de la mairie et ceux de la CA Val de Fensch se tiennent à votre disposition pour vous assister dans vos démarches.

GÉOPERMIS est une plateforme de dépôt et suivi en ligne de vos autorisations d'urbanisme.

INFORMATIONS ASSOCIATIVES

ASSEMBLEE GENERALE

L'assemblée générale de la Ranguevalloise aura lieu le **dimanche 5 mai à 11h** à la salle Jean-Pierre PIPERAUX.

Les adhérents, la population ranguevalloise, les élus municipaux et les présidents d'associations seront les bienvenus.

VIDE-GRENIERS

La M.P.T vous informe du changement de la date du vide greniers 2024.

Prévu initialement le 8 septembre, le vide greniers aura finalement lieu le **dimanche 30 juin prochain**.

Une information détaillée sera diffusée très rapidement par la Maison pour tous.

INFORMATIONS PAROISSIALES

Messes à Ranguevaux :

- ▶ Samedi 11 mai à 18h30
- ▶ Samedi 1^{er} juin à 17h00
(messe de la 1^{ère} communion)

Planning des ateliers numériques

Ranguevaux - Printemps 2024

Permanence au **foyer de Ranguevaux**, tous les **lundis** de **14h à 17h**.

Le nombre de places est limité à 6.

Pour s'inscrire : par téléphone au **07 65 76 67 12**, par mail à l'adresse **morgane.gworek@conseiller-numerique.fr**, ou sur le site **rdv-aide-numerique.fr/org/3211**

Tous les lundis, de 14h à 14h30 : réponse aux questions individuelles

06

Les fake news, comment ça marche ?

05

Les fausses informations, aussi appelées « fake news », foisonnent à l'ère d'internet, et sont parfois très difficiles à vérifier. Mais pourquoi paraissent-elles aussi vraies ? Qu'est-ce qui dans ces fausses informations nous pousse à y croire, au détriment de la vérité ? Cet atelier décrypte le processus de formation des fake news et vous donne des conseils pour mieux les détecter.

14h30

13

Installer une extension

05

Une extension est un petit module qu'on ajoute à son navigateur internet (Edge, Chrome, Firefox...) pour le doter de fonctionnalités supplémentaires. Si elle est souvent plébiscitée pour bloquer les publicités sur internet, son rôle ne s'y limite pas. Cet atelier vous propose de découvrir des extensions utiles mais méconnues, et vous apprend à les installer.

14h30

27

Les outils de langue et de traduction sur smartphone

05

Inutile de savoir parler anglais pour comprendre un texte en anglais. Les smartphones proposent différents outils qui permettent de traduire voire de mener une conversation dans une langue étrangère. Cet atelier vous présente plusieurs outils qui conçus pour surmonter la barrière de la langue.

14h30



Inscription jusqu'au lundi **06 mai 2024** Information sur la marche disponible sur le site « Mon Village »

Réservation : Mre VANIER Roland, 54 rue de Morlange RANGUEVAUX ☎ : 06.46.83.68.69
 Mre LUDWIG Roger, 52 rue des Prés RANGUEVAUX ☎ : 06.34.65.20.80
 Mre PERERA Christian, 40 rue des Prés RANGUEVAUX ☎ : 06.03.74.64.44

Sans règlement, aucune inscription ne sera prise en compte. Les chèques seront remplis à l'ordre de l'associations "Mon Village"

Nom : _____ Prénom : _____

Nbre d'adultes : _____ x 29 € =

Nbre d'enfants de 10 à 15 ans: _____ x 15 € =

Nbre d'enfants de moins de 10 ans : _____ x 0 € =

**TOMBOLA
GRATUITE**